

**Maîtres Philippe ROMBALDI, Thomas FORT, Dominique BARTOLI, Romain QUILICHINI et
Emmanuel CELERI
Notaires Associés à AJACCIO (20000), 3 Cours Général Leclerc,**

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

COMMUNE D'AJACCIO

Suivant acte reçu par Maître Julien CHILINI, Notaire à AJACCIO, le 14 juin 2021, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil concernant :

Monsieur Charles Philippe CECCALDI, et Madame Eliane Martine GREFFIER, son épouse, demeurant ensemble à AJACCIO (20090) 6, Montée Saint Jean. Monsieur est né à VEZZANI (20242), le 4 septembre 1942 et décédé à AJACCIO (20000), le 17 février 2012. Madame est née à CANDE (49440), le 30 juin 1951.

Ils ont possédé : A AJACCIO (20090) Chemin de Pietralba dénommé « Résidence le Castellet » cadastré section AM numéro 179 lieudit Bodiccione pour une contenance de 20a 68 ca le lot de copropriété numéro 8 représentant : Dans le bâtiment « A », une cave au sous-sol, d'une superficie de sept mètres carrés environ, portant le numéro 8 du groupe.

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 : "Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière publication de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière."

Adresse mail de l'étude : rombaldi.formalités@notaires.fr